passo·oltre

BEYOND YOUR LIMITS.

PRÉSENTATION POUR LES AGENCES DE PLACEMENT

QUI SOMMES-NOUS

Un pont entre les régions linguistiques suisses

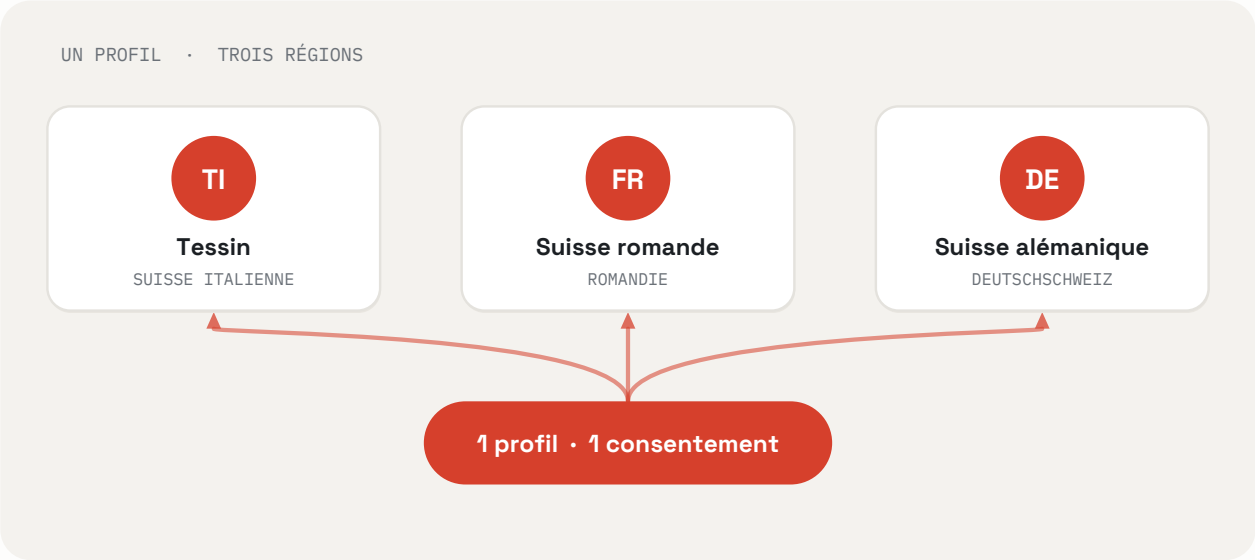
passo·oltre est une plateforme qui simplifie la mobilité professionnelle entre les régions linguistiques suisses : un véritable « Erasmus professionnel » entre le Tessin, la Suisse romande et la Suisse alémanique.

Les personnes qui cherchent un emploi dans un autre canton doivent souvent repartir de zéro : quelles agences contacter, où postuler, comment s'orienter dans un contexte linguistique différent ? Avec passo·oltre, elles remplissent **un seul profil** — profession, compétences, langues, canton d'origine et de destination — et indiquent dans quelle région elles souhaitent travailler.

C'est alors que nous intervenons : **uniquement à sa demande**, nous transmettons le profil aux agences de placement partenaires actives dans cette région. Nous ne sélectionnons ni n'évaluons les candidats et n'effectuons aucun matching automatique : contact, entretiens et embauche restent entièrement entre les mains de l'agence.

Pour les agences, cela signifie recevoir des candidatures déjà orientées vers leur territoire, de personnes qui ont choisi en connaissance de cause d'y travailler.

Nous sommes deux fondateurs tessinois, Emanuele Piazza et Luca Gingras, présents dès le départ dans plusieurs régions linguistiques, ce qui nous permet de dialoguer avec des candidats et des agences de régions différentes.

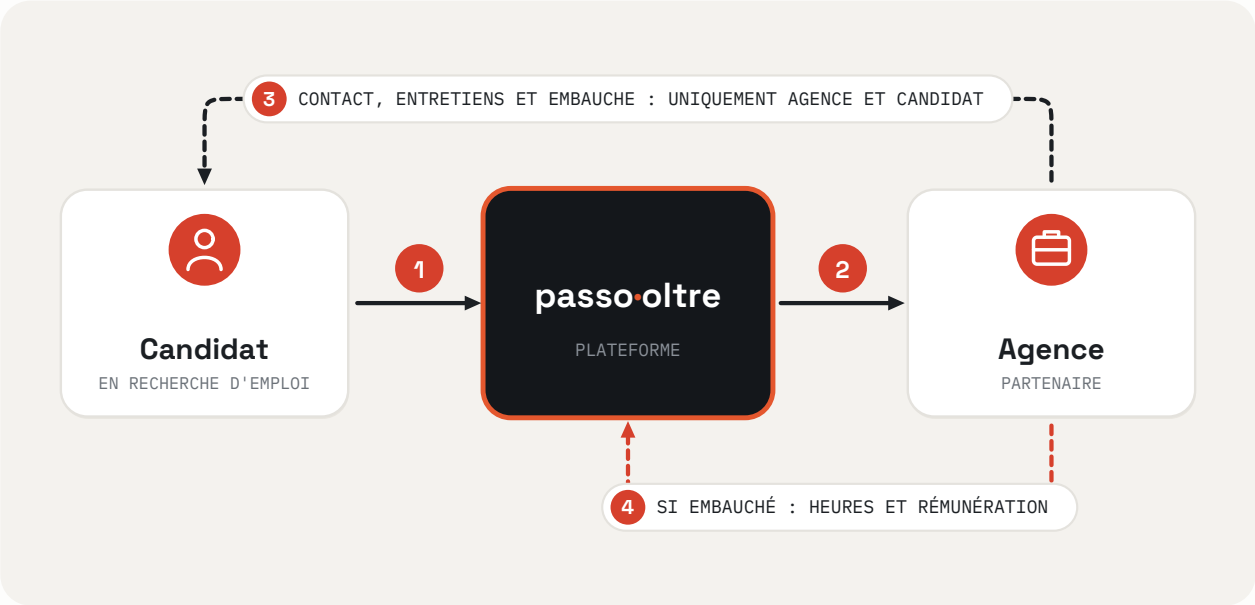


Un seul point d'entrée pour le candidat, trois régions atteintes : chaque agence reçoit les profils de ceux qui ont choisi son territoire.

COMMENT ÇA MARCHE

Du profil à la collaboration

Le processus est conçu pour ne pas changer votre façon de travailler : nous nous chargeons de vous amener le candidat, vous poursuivez comme d'habitude avec le contact, les entretiens et l'embauche.



1 **Le candidat crée son profil**
En quelques minutes, il indique sa profession, ses compétences, ses langues, son canton actuel et son canton souhaité, sa disponibilité à déménager, et joint son CV. C'est lui qui choisit dans quelle région il souhaite être proposé.

2 **passo·oltre transmet le profil**
Le profil est transmis aux agences partenaires actives dans la région choisie, complet et dans un format uniforme, pour que vous puissiez le consulter immédiatement.

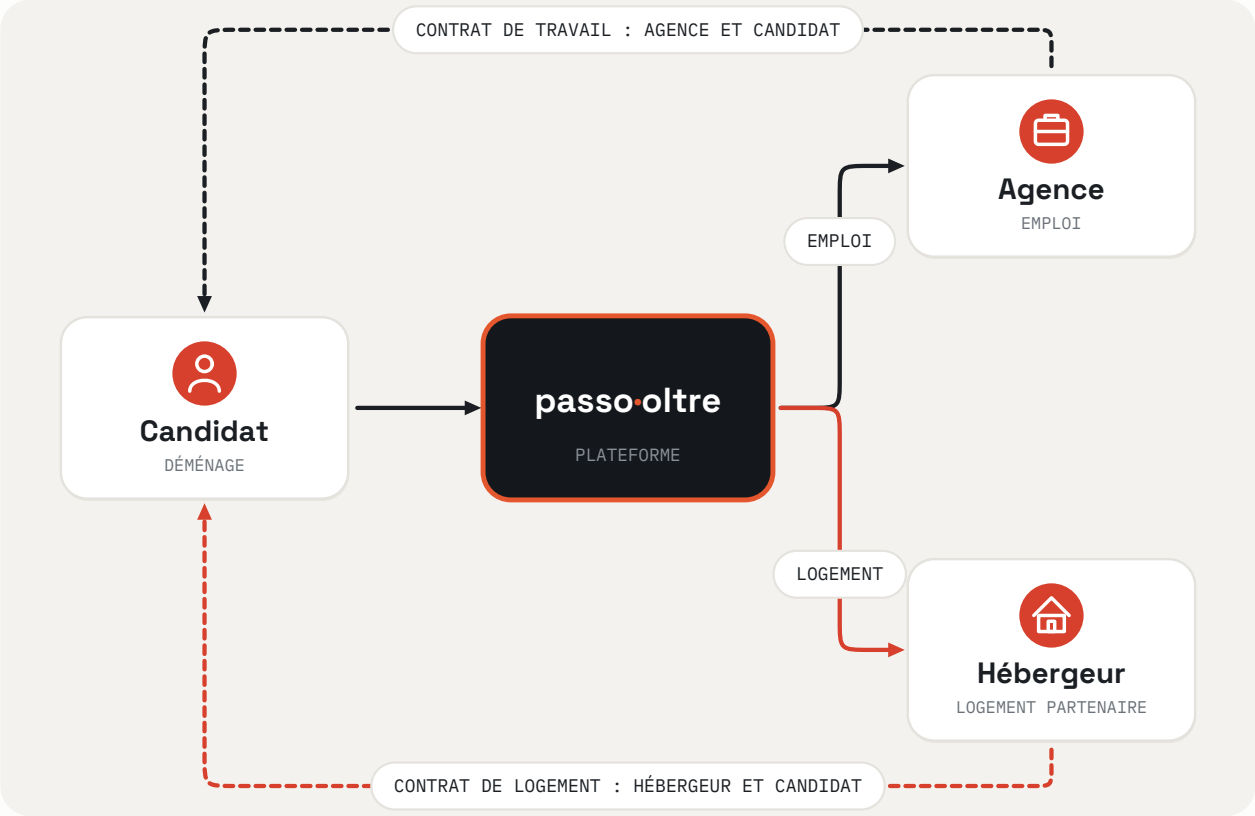
3 **L'agence prend le candidat en charge**
Vous le contactez directement, organisez les entretiens et décidez de l'embauche : l'évaluation vous appartient entièrement. Nous vous demandons seulement un retour sur l'issue dans un délai de 2 semaines après la recommandation.

4 **Rémunération, uniquement en cas d'embauche**
Si le candidat est embauché et commence à travailler, vous communiquez les heures travaillées et versez à passo·oltre la rémunération convenue. Sans embauche, rien n'est dû.

LOGEMENT INCLUS

Un souci en moins : le logement, c'est nous

Changer de canton, c'est aussi trouver un logement, et c'est souvent l'obstacle qui ralentit ou fait échouer un déménagement. C'est pourquoi nous pouvons proposer au candidat un **logement via notre réseau de structures partenaires** : l'agence n'a pas à s'en occuper et le candidat arrive avec une solution déjà prête.



Aucun travail en plus

La recherche du logement, les contacts avec la structure et l'organisation du déménagement ne passent pas par vous.

Prêt à démarrer

Avec un logement déjà défini, le candidat peut commencer plus tôt et avec moins d'incertitudes.

Aucun coût pour vous

Le contrat de logement est signé directement entre le candidat et la structure.

Service facultatif pour le candidat, vérifié au cas par cas selon les disponibilités dans le lieu de destination.

POURQUOI NOUS CHOISIR

Les avantages pour votre agence

Nous ne remplaçons pas votre travail et ne vous demandons pas de changer de processus : nous ajoutons un canal supplémentaire de candidats motivés, qui s'ajoute à ceux que vous utilisez déjà.

01

Un nouveau canal de candidats

Des personnes qui veulent travailler dans votre région et qui, sans passo·oltre, pourraient ne pas vous connaître ou ne pas savoir par où commencer.

02

Des candidats déjà motivés

Ils ont choisi eux-mêmes leur destination et demandé à être recommandés : moins de premiers contacts sans suite et plus de temps pour ceux qui sont vraiment intéressés.

03

Aucun risque au départ

Pas d'abonnement, pas de frais d'activation ni de nombre minimum de recommandations : la rémunération n'est due qu'en cas d'embauche.

04

Pleine autonomie

Sélection, entretiens et contrat restent les vôtres. Pas d'exclusivité : vous pouvez continuer à travailler avec tous vos autres canaux.

05

Logement déjà réglé

Nous pouvons nous charger du logement du candidat, en supprimant l'un des obstacles les plus fréquents au déménagement.

06

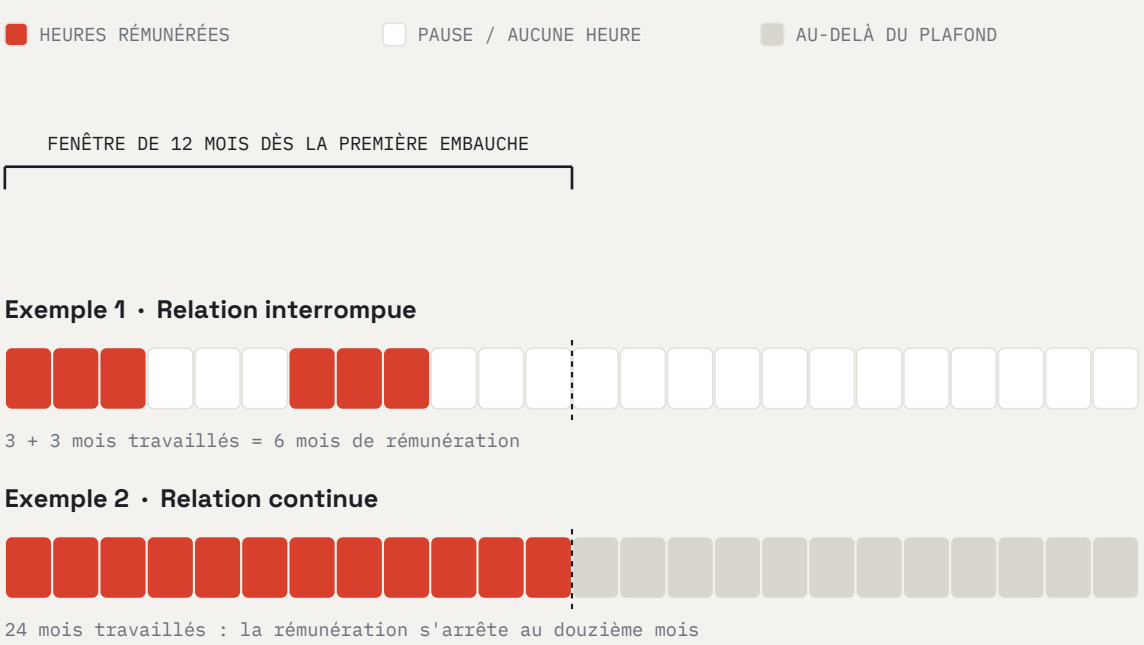
Un réseau sur trois régions

Un seul interlocuteur pour des candidats qui se déplacent entre le Tessin, la Suisse romande et la Suisse alémanique, avec une procédure uniforme.

LA RÉMUNÉRATION

Vous ne payez que s'il travaille

La rémunération est au succès : pour chaque **heure travaillée** par le candidat recommandé, vous versez à passo·oltre un tarif convenu, pour un maximum de **12 mois cumulés** d'heures travaillées à compter de la première embauche. Si aucun candidat n'est embauché, aucune rémunération n'est due.



Des heures, pas des mois civils

Si la relation de travail s'interrompt puis reprend, les heures des différentes périodes s'additionnent jusqu'au plafond de 12 mois.

Première recommandation

Si un même candidat est recommandé par plusieurs canaux, la recommandation la plus ancienne fait foi : une règle claire pour toutes les parties.

TRANSPARENCE

Des rôles clairs, des règles simples

DÉCIDE

Le candidat

S'inscrire ou non, dans quelle région aller et à quelles agences faire parvenir son profil.

TRANSMET

passo·oltre

Reçoit le profil et le transmet aux agences partenaires de la région choisie par le candidat.

SÉLECTIONNE

L'agence

Contacte le candidat, mène les entretiens, décide et embauche en toute autonomie.

Ce que fait passo·oltre

- Recueille le profil avec le consentement explicite du candidat, révocable à tout moment
- Le transmet aux agences partenaires de la région choisie
- Gère la relation avec vous, de la collaboration à la facturation
- Peut proposer un logement au candidat

Ce qu'il ne fait pas

- Ne sélectionne ni n'évalue les candidats
- N'est ni employeur ni agence de travail temporaire
- N'effectue aucun matching automatique des profils
- Ne promet ni embauche, ni salaire, ni conditions de travail

Ce que prévoit l'accord

Facturation périodique

Fréquence convenue avec vous selon la façon dont vous gérez les salaires, avec paiement à 30 jours. Pour garantir la transparence pour les deux parties, les heures travaillées peuvent aussi être vérifiées auprès du candidat.

Protection des données

Confidentialité réciproque sur toutes les données échangées. Les données des candidats non embauchés sont supprimées après un délai défini.

Autorisations et durée

Activité de placement exercée dans le respect de la loi ; la demande d'autorisation cantonale est en cours de finalisation. Accord annuel reconduit, résiliable moyennant un préavis de 30 jours.

passo·oltre

Parlons-en.

Nous vous présentons l'accord de collaboration et convenons ensemble du tarif et des modalités. Un premier échange est sans engagement.

E-MAIL

info@passo-oltre.ch

TÉLÉPHONE

+41 78 354 65 45

SIÈGE

Stráda dra Cavéta 8, 6967 Dino

SITE WEB

passo-oltre.ch